

Toepassing van artikel 51bis van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad.
Mondelinge vraag van G. VAN GOIDSENHOVEN, gemeenteraadslid, betreffende de toestand van de Broeckstraat.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

La rue du Broeck est une voirie située en fond de vallée et sujette à des inondations régulières. De nombreux habitants ont investi dans des pompes et autres dispositifs pour limiter les impacts des fortes pluies qui envahissent régulièrement les caves des habitations. Cette situation étant connue de la Commune, le Collège peut-il nous dire si des contacts ont été pris avec « Vivaqua » pour limiter les risques d'inondation dans ce quartier anormalement frappé par ce phénomène. Des travaux d'amélioration des égouts sont-ils envisagés ? En parallèle, « Bruxelles Environnement » qui a développé un plan de gestion de l'eau a-t-elle pris contact avec la Commune pour se pencher sur les difficultés de la rue, ou plus globalement, de la vallée du Broeck ?

Plus prosaïquement, les habitants se plaignent d'avaloirs trop souvent entravés et irrégulièrement entretenus par la Commune alors même que ce phénomène peut entraîner des conséquences manifestes d'aggravation des inondations dans la rue. Le Collège peut-il nous dire ce qu'il propose pour améliorer l'entretien des bouches d'égout ?

D'autre part, des manquements quant à la propreté sont également pointés par les riverains. Le bailliage connaît des interruptions qui navrent les riverains, riverains également mécontents des problèmes de gestion et de respect du mini-recypark situé en bout de rue en cul de sac, et qui sert très régulièrement de lieu de regroupement des dépôts clandestins. Le Collège peut-il nous dire s'il est au courant des problèmes et s'il envisage des actions pour y remédier ?

Ensuite, les riverains s'étonnent de l'interruption de la rénovation du revêtement de la rue, la dernière partie de la rue en direction du cul de sac a été oubliée. La firme ayant effectuée les travaux aurait justifié cette interruption auprès des habitants, par un marché public ne comportant pas la totalité de la rue, ce qui peut sembler surprenant. Le Collège peut-il nous expliquer les raisons de cet abandon d'une partie de la rue et, le cas échéant, si la Commune compte résorber cet « oubli » ?

Enfin, les riverains se plaignent des trafics dans le petit parc contigu au boulevard, induisant un malaise, singulièrement en soirée. Le Collège a-t-il connaissance du problème et envisage-t-il une approche spécifique pour améliorer la situation ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de Schepen MÜLLER-HÜBSCH geeft lezing van het volgende antwoord:

En effet, nous avons déjà constaté dans le passé des jardins inondés à cause de l'interruption de l'écoulement d'eau souterraine par des constructions. Ce n'est pas clair pour le moment si l'eau dans les caves provient du système d'égouttage dans la rue ou de l'ancien lit de la Broeckbeek et de la nappe aquifère afférente passent dans les jardins, est à l'origine des inondations. La Commune va demander une vérification du collecteur et des raccordements à l'égout des immeubles et des avaloirs dans le tronçon de la rue du Broeck entre le boulevard Maria Groeninckx De May et la rue Jean Morjeau.

Dans l'hypothèse où l'eau proviendrait du système d'égouttage dans la rue, soit il y a un refoulement d'eau des collecteurs, soit l'eau entre via les soupiriaux dans les caves, soit

l'eau entre via le radier ou les murs de la cave. Pour la dernière possibilité, « Vivaqua » est très clair, l'étanchéité de la cave doit être garantie par le propriétaire de l'immeuble. Ceci dépendra du résultat de l'étude de « Vivaqua ».

La vallée est intégrée dans le « Plan climat » et dans le « Plan communal de développement de la nature » comme étant une zone inondable, nécessitant donc des actions pour éviter que les eaux ne s'y écoulent trop vite et trop facilement.

Le service « Entretien » est conscient que la zone est problématique lors de fortes pluies, étant en fond de vallée. Le Collège met en œuvre les ressources disponibles pour veiller à ce que les égouts soient fonctionnels.

Concernant le mini-Recypark, le service concerné cherche des solutions pour éviter qu'il ne soit un dépotoir quotidien.

Concernant l'asphaltage, ce tronçon a été repris dans l'inventaire de 2022, à réaliser en 2023. Le petit chemin piétonnier entre le boulevard et la rue du Broeck a une fonction importante pour la liaison entre les deux rues. L'état de ce chemin devrait être amélioré ce que le service est en train de le planifier.

Monsieur le Bourgmestre-Président ajoute que pour la sécurité de tous, le bas du parc « Mercator » a été signalé auprès de la police et aux « Gardiens de la Paix » comme étant une zone à surveiller tout particulièrement.